N°355 | MAI | 2018

36 000 COMMUNES

LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

À LA UNE

La ruralité selon Emmanuel Macron

DOSSIER

Europe, quel avenir pour les espaces ruraux ?

FENÊTRE SUR

Le Sénat au secours des communes rurales

AMRF
Association des Maires Ruraux de France

SOMMAIRE

BRÈVES 3

À LA UNE 5
Le serment des Voivres

DOSSIER 9
Ruralité et Europe

ACTUALITÉS 12
Le rural au programme

RÉSEAU 14
Une loi pour l'intercommunalité ?

FENÊTRE SUR 16
Le Sénat

TRIBUNE 19
La vérité des chiffres

PHOTO DE UNE
TOUS DROITS RÉSERVÉS © 2018 AFP - VINCENT KESSLER

VOUS AVEZ UNE QUESTION ?

CONTACTEZ L'AMRF AU 04 37 43 39 80 OU PAR COURRIEL AMRF@AMRF.FR ET RETROUVEZ-NOUS SUR

www.amrf.fr

@Maires_Ruraux **@mairesrurauxamrf**

ÉDITO
@defibrilators

VANIK BERBERIAN
Président AMRF

DÉBAT

Ce qui est tout sauf un « fait divers » pour la famille de la jeune Angélique assassinée il y a quelques jours a bouleversé et scandalisé le pays tout entier. Ces faits, insupportables par nature, atteignent le niveau ultime d'incompréhension lorsqu'il s'agit de récidive. Comment cela est-il possible ? Quelles précautions ont été prises ? Qu'est-ce qui a failli dans le système ? Autant de questions à chaque fois répétées et qui restent sans réponse.

Alors le débat s'engage : le maire doit-il ou non, avoir accès au fichier des personnes frappées d'interdiction ou de mesures de surveillance, ou encore, être informé quand une personne concernée par ces mesures réside dans la commune ? Si oui, pour quels usages, avec quels moyens et pour quelles finalités ?

Il s'agit d'une question pour le moins délicate, aux confins de la sécurité publique et des règles consécutives aux peines prononcées. C'est un problème de société complexe qui concerne chaque citoyen.

Personnellement, je pense qu'il n'est pas bon de se cacher la tête dans le sable et que le maire, qui par définition a un rôle de protection des personnes et des biens doit être informé. Il est, rappelons-le, officier de police judiciaire sur le territoire de sa commune. À ce titre, il est à même d'exercer avec les moyens dont il dispose, une vigilance nécessaire. Sans jamais outrepasser ses prérogatives, il est également tenu par un devoir de réserve sinon de secret professionnel. Tout cela n'est pas explicitement écrit bien sûr et mérite une réflexion plus approfondie.

En tout cas, je ne trouverais pas anormal que le maire soit informé afin d'apprécier la situation et d'agir en conséquence, en relation avec le Procureur de la République et la gendarmerie.

J'entends bien les inquiétudes sur la responsabilité éventuelle du maire qui serait convoqué s'il y avait récidive et les reproches qui pourraient lui être fait de ne pas avoir mis les moyens correspondants, (à supposer qu'il les ait). De même que j'entends bien la contradiction de ceux qui pensent qu'une fois la peine purgée, elle n'a plus à être évoquée.

Pour autant, quelqu'un faisant l'objet de mesures de suivi thérapeutique ou judiciaire pourrait avoir intérêt à ce que le maire soit informé pour ne pas être seul face à ses obligations.

À mon sens, si un dispositif, quel qu'il soit, permettait d'éviter un seul drame, il serait justifié.

Et vous, cher(e)s collègues, qu'en pensez-vous ?

36000 COMMUNES, LE MENSUEL DES MAIRES RURAUX DE FRANCE N° 355 MAI 2018

Édité par l'Association des maires ruraux de France (AMRF) • 52, avenue Maréchal Foch 69006 LYON
Tél. 04 37 43 39 80 • Fax 04 37 23 59 87
amrf@amrf.fr
Fondateurs : Etienne Furtos, Jean Herbin, François Paour, Gérard Pelletier, Pierre-Yves Collombat, Andrée Rabilloud
Rédaction : 52, avenue Maréchal Foch 69006 LYON
Tél. 04 37 43 39 80 • 36000communes@amrf.fr

Directeur de la publication : Vanik Berberian
Directeur de la rédaction : Cédric Szabo
Rédacteur en chef : Pierre-Marie Georges
Mise en page : Bérengère Michel
Ont collaboré à ce numéro : Stéphane Bugat, Pierre-Yves Collombat et Michel Fournier.
Impression : Imprimerie IPS • Dépôt légal : 2e trimestre 2018 • CPPAP 0621 G 84400 • ISSN : 0245 - 3185

Comité de rédaction : Marie Jeanne Béguet, Dominique Bidet, John Billard, Jean-Paul Carteret, Guy Clua, Dominique Dhumeaux, Michel Fournier, Nadine Kersaudy, Louis Pautrel, Luc Waymel
Relation abonnés - Réseau : Catherine Champeymont
Tél. 04 37 43 39 80 • amrf@amrf.fr
Abonnements : Adhérents 19 €, Non-adhérents 37 €, CCP LYON 1076-40 Y

Le Gland d'Or

Le compte n'y est pas !

L'exécutif aime utiliser de nombreux chiffres pour inviter les citoyens à « regarder les choses en face ». C'est en effet la formule utilisée par Emmanuel Macron devant Jean-Pierre Pernaut pour se défendre de maltraiter les écoles des communes rurales. Selon le Président de la République : « *On va ouvrir 1 000 classes dans le rural, alors que dans le rural, on va perdre 20 000 élèves de CP l'année prochaine.* » Vu sous cet angle l'argument semble imparable, or les chiffres sont têtus et ceux communiqués par Emmanuel Macron sont critiquables. Il faut d'abord préciser que les effectifs mentionnés ne correspondent pas aux seules classes de CP, mais à l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires. De plus, le critère de définition des communes rurales d'Emmanuel Macron est très contestable, puisqu'il repose en réalité sur les 42 départements ayant signé une convention ruralité, et de fait, considérés comme les plus ruraux par le Ministère. Cela pose un problème de méthode et laisse penser que le Président s'appuie sur des exemples caricaturaux pour illustrer un problème général. On retrouve d'ailleurs cette confusion plus loin dans l'interview, lorsqu'il dit qu' « *il ne faut pas se tromper, car il y a des fausses idées : la Lozère, qui est le département le plus rural de France, a en moyenne 14 élèves par enseignant* ». En créant ce type d'amalgame, entre le rural et la très faible densité, il semble bien que ce soit le Président lui-même qui soit le colporteur de ces fausses idées !

Surtout, il n'y aura pas 1 000 classes en plus à la rentrée prochaine dans ces départements ruraux, mais plutôt 200 classes en moins, selon les chiffres du ministère. En effet, le Président a confondu les chiffres au niveau national (5 000 classes ouvriront, contre 4 000 qui fermeront), avec ceux relatifs aux espaces ruraux (800 classes seront ouvertes, mais près de 1 000 seront fermées).

Si l'on ajoute à cet imbroglio statistique, le tôlé suscité par la petite phrase d'Emmanuel Macron selon lequel « *pour la première fois depuis huit ans, les dotations de l'État aux collectivités n'ont pas baissé* », on peut penser que l'environnement scolaire de l'interview n'a pas inspiré le Président. En effet, la publication par la DGCL des chiffres de la répartition des dotations, montrant que la moitié des communes françaises voient leur DGF diminuer, est venue invalider la formulation présidentielle et donner raison aux inquiétudes exprimées par de nombreux maires. Mais au-delà des chiffres bruts et des commentaires classiques sur le « qui perd/gagne le plus », cette situation devrait d'abord nous alerter vis-à-vis des communes déjà pauvres, et qui subissent encore plus fortement la baisse de leur dotation.

Au final, la morale de cette fable statistique montre qu'un chiffre n'est souvent qu'un arbre qui cache la forêt. La question n'est donc pas tant de savoir qui a tort ou qui a raison, mais de constater que l'absence de référentiel clair empêche de produire des statistiques objectives et sérieuses. Que ce soit sur la définition du rural ou sur les modalités de calcul des dotations, il faut de la transparence et de la nuance. Sinon, on ne pourra s'empêcher de se remémorer la fameuse citation de Winston Churchill qui disait : « *Je ne crois aux statistiques que lorsque je les ai moi-même falsifiées* ».

ILS ONT DIT...

« ***Emmanuel Macron préfère passer sa vie en campagne, plutôt que de leur venir en aide.*** »

Guillaume Meurice, humoriste le 12 avril, sur France Inter.

« ***Les défenseurs des communes qui entendent les moderniser en les dissolvant dans des intercommunalités de plus en plus intégrées me rappellent l'ogre des contes : il aimait tant les enfants qu'il les dévorait !*** »

Pierre-Yves Collombat au Sénat, le 17 avril.

« ***Tout ce qui peut être amélioré et vous donnera plus de flexibilité pour la ruralité : banco ! [...] À chaque fois qu'il y a des projets à accompagner, qu'il y a des facilités à donner, on sera là !*** »

Emmanuel Macron, à Les Voivres (88), le 18 avril.

15 jours

C'est le délai relatif au paiement des commandes publiques par les collectivités de moins de 4 000 habitants, soit une efficacité deux fois plus rapide que dans les communes de plus de 50 000 habitants où ce délai est porté à 30 jours.
Outre le fait que ces chiffres illustrent la bonne gestion des petites communes, le rapport de l'Observatoire des délais de paiement publié le 23 mars dernier montre que ce sont aussi les communes les moins peuplées qui améliorent encore plus leurs résultats entre 2016 et 2017 (- 1 jour pour les petites communes ; contre + 2 jours pour les plus grandes).
La preuve par les chiffres que la concentration n'est pas synonyme d'efficacité !

DÉFENSE DES SERVICES D'URGENCE

RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE LOCALE DANS LA NIÈVRE

Afin d'exprimer la détermination des communes à ne pas céder face aux pressions de l'ARS qui privilégie la présence d'un seul médecin urgentiste la nuit au centre hospitalier de Clamecy, la commune de Varzy organise un référendum d'initiative locale pour connaître l'opinion de ses résidents. Après le succès populaire de la votation organisée par la municipalité de Menou, cette initiative témoigne de la mobilisation des ruraux pour le maintien de leurs services.

BAISSE DES DOTATIONS

LA SOLIDARITÉ COMME RECOURS

Les communes rurales font quotidiennement preuve d'inventivité pour tenir leur budget tout en maintenant un niveau d'entretien suffisant. Ainsi, à Murol dans le département du Puy-de-Dôme, le maire Sébastien Gouttebel a mis en place le dispositif « argent de poche » qui donne la possibilité aux adolescents de 14 à 18 ans, résidant sur la commune, d'effectuer des petits chantiers de proximité, à l'image du minigolf communal rénové durant les vacances d'Avril. Autre exemple à Flacourt, dans les Yvelines, où 25 bénévoles, sur les 150 habitants que compte ce village, ont répondu à l'appel de la municipalité pour mener une opération d'entretien des espaces verts. En faisant appel à ces jardiniers amateurs, la commune est ainsi parvenue à économiser les 7 500 € qu'une entreprise aurait facturés.

ÉVÉNEMENT NATIONAL

À NOTER DANS VOS AGENDAS

La 21e édition des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins aura lieu partout en France les 16 et 17 juin 2018.

Renseignements : https://www.patrimoinedepays-moulins.org

EN BREF

Constitution - Le Président de l'AMRF rencontrera prochainement Gérard Larcher, président du Sénat ● **Loi NOTRe** - Le sénateur Philippe Bas va déposer une proposition de loi visant à réduire le rôle des préfets dans les Commissions départementales de coopération intercommunale ● **Délégués communautaires** - Bertrand Hauchecorne, maire de Mareau-aux-Prés dans le Loiret, ira présenter à l'Association des Communautés de France la proposition de l'AMRF adoptée à l'unanimité en Assemblée générale et qui prévoit une meilleure représentation des communes rurales dans les conseils communautaires ● **Culture et ruralité** - « Changer de regard sur la ruralité ». C'est le thème du colloque organisé le 29 juin à Paris par le Commissariat à l'égalité des territoires et le Ministère de la Culture et de le Communication en partenariat avec l'AMRF ● **Ingénierie** - L'AMRF a été auditionnée par le Préfet Serge Morvan chargé de définir les futures missions de l'Agence nationale de Cohésion des territoires ● **Le 1** - Hebdomadaire national publiera début mai un numéro spécial sur la ruralité.

© Souzig de la Moissonnière – Présidence de la République

IL A DIT !

« *Changer la mentalité de l'État et le réformer en profondeur, ça sera notre boulot. [..] Mais moi je vous demande une petite révolution culturelle de votre côté : passons aux projets et aux solutions ! Allons vers une république des territoires : [...] là où il y a des projets, il faut les aider, les accélérer et les accompagner.* »

Emmanuel Macron,
Président de la République
lors de sa visite dans les Vosges,
au village de Les Voivres (88).

Le serment (ou le sermon) des Voivres

Lors de sa rencontre avec Michel Fournier, 1er vice-président de l'AMRF, le Président de la République a manié un double discours, en reconnaissant à la fois la nécessité d'accompagner le dynamisme des campagnes, tout en se gardant de proposer des actions spécifiques pour la ruralité. À la suite de ces échanges, il est certes notable de voir que le discours présidentiel s'est enrichi d'une vision plus positive de la ruralité prenant parfois les contours d'une promesse solennelle. Mais assez vite, le verbe macronien a repris la litanie habituelle un brin prédicatrice et moralisatrice, selon laquelle il n'y aurait pas de territoires sans avenir, mais des territoires sans projet.

RETISSER DES LIENS ENTRE L'ÉTAT ET LES COMMUNES RURALES

© Sœurig de la Moissonnière – Présidence de la République

Pour les habitants de Les Voivres, village vosgien de 320 habitants, et l'ensemble des acteurs de la ruralité du département des Vosges, ce 18 avril 2018 restera un jour mémorable, tant les déplacements d'un Président de la République « en ruralie » sont rares. Mais passée l'émotion légitime associée au faste de l'apparat présidentiel, que peut-on retenir de la « pérégrination vosgienne » d'Emmanuel Macron, selon les propres mots du Président ?

Faisant suite à une séquence d'interviews censée rapprocher le Président des préoccupations des 20 millions de français qui vivent dans une commune rurale, l'attente des ruraux était grande, tant ces entretiens avaient donné le sentiment d'un rendez-vous manqué. L'AMRF s'en était d'ailleurs alarmée dans un communiqué de presse, en considérant que « *se voulant pédagogue, Emmanuel Macron a une fois encore, sans apporter d'éléments nouveaux, justifié ses choix sur un certain nombre de sujets d'actualité. Sauf que, même répétés, poncifs et contrevérités ne peuvent faire office de politique d'aménagement et d'équilibre du territoire* ». C'est à ce moment que Michel Fournier, 1er vice-président de l'AMRF et maire de Les Voivres, commune réputée pour sa couveuse d'entreprises, a appris que le Président de la République allait honorer sa promesse formulée le 17 juillet 2017 (voir *36 000 communes* n°348) de venir sur sa commune.

Ne souhaitant pas enfermer le débat sur le sujet des contestations actuelles (seul sujet, d'ailleurs, que la presse nationale a jugé bon de retenir de ce déplacement vosgien), Michel Fournier a interpelé le Président de la République sur l'avenir des territoires ruraux. Loin du registre plaintif que les médias utilisent souvent pour retranscrire le désarroi des maires ruraux, il a à l'inverse évoqué avec le Président les potentialités qui peuvent s'y développer. Cette invitation à changer de regard sur la ruralité afin de mieux accompagner les communes rurales dans leurs projets a donné lieu à un échange dont nous retranscrivons ici les grandes lignes. En résumé, puisque le mantra du Président de la République a consisté à dire qu'il s'engagera à lever les entraves aux « projets » développés dans les campagnes françaises, nul doute que les maires ruraux auront à cœur de lui rappeler les obstacles administratifs, financiers et normatifs que l'État, par l'absence de politique ciblée sur les espaces ruraux, a multiplié ces dernières décennies.

Territoire et Constitution : un engagement ancien de l'AMRF

Etats généraux de la Ruralité 2017

Offrons un nouveau visage à nos campagnes

RÉVISER LA CONSTITUTION EN VUE D'INTÉGRER L'ENJEU DE L'ESPACE

L'article 2 de notre texte commun est identifié comme une évidence : la République a pour principe « *le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.* ». Aucune référence aux espaces, à ses « territoires ».

C'est cette exigence-là que portent les Maires ruraux en proposant la révision de ce texte « *pour que la prise en compte de l'espace, de la superficie, soit une réalité contraignante, au même titre que l'égalité entre les citoyens, dans les textes de loi et tout simplement dans la réflexion collective que nous devons avoir sur l'avenir de notre pays.* »

Discours d'accueil de Michel Fournier à Emmanuel Macron

Les Voivres, le 18 avril 2018.

Monsieur Le Président,

Vous vous étiez engagé à répondre à mon invitation lors de notre entretien du 17 juillet dernier. Vous l'avez fait ! Voilà un engagement tenu, merci à vous ! Pour notre village, cet évènement restera exceptionnel, vous vous en doutez ! Quelle que soit la sensibilité de chacun, vous représentez la France. Vous êtes la France et Les Voivres c'est aujourd'hui la France ! Vive La France !

Monsieur Le Président, je pourrais vous parler des soucis actuels des Français : les grèves à la SNCF, la réduction de vitesse à 80 km/h, l'augmentation du prix du gazole, les incapacités du numérique et de la téléphonie mobile, le manque de personnel en EHPAD et en milieu hospitalier, les fermetures de classes dans nos écoles rurales, la fuite de certains services publics, la grogne des retraités vis-à-vis de la CSG et que sais-je encore... Mais cela, Monsieur Le Président, vous avez pu l'expliquer lors d'autres interventions.

Aujourd'hui, à Les Voivres, je préfère que nous évoquions ensemble l'avenir des territoires ruraux à l'échelle du territoire français, voire européen. Depuis de nombreuses années, une certaine élite administrative vivant le plus souvent dans un « bocal parisien » se persuade que la vie économique ne peut avoir de sens que dans le cadre urbain, pour ne pas dire métropolitain !

Mon invitation à venir nous rencontrer dans ce territoire du Val de Vôge, dans ce village de Les Voivres, a tout son intérêt dans le sens où des élus locaux, des entrepreneurs, des agriculteurs, en quelques sortes des « faizeux » peuvent démontrer que l'imagination, l'esprit d'entreprendre, la recherche de développement et la créativité ne sont en aucun cas liés à la densité de la population du lieu de vie.

[...] C'est donc avec une approche spécifique, analysée et raisonnée, que l'on pourra éviter à la ruralité représentant, je le rappelle, 80% du territoire Français et 30 % de la population, de se rétracter sur elle-même, de se sentir oubliée voire délaissée par la machine étatique ; avec pour seul résultat de sombrer dans un rejet profond du politique et de trouver refuge dans les courants populistes et extrémistes.

Monsieur Le Président, j'ai parfois mal pour mon village, pour ma ruralité, pour mon pays ! Nous ne sommes en aucun cas des « zadistes » ! Nous sommes tout simplement mais profondément et viscéralement attachés à nos valeurs rurales, à nos villages et à nos communes.

En ma qualité de 1er Vice-président des Maires Ruraux de France, j'ai deux demandes à formuler :

La première est de construire ensemble, vous, le Gouvernement, l'Assemblée Nationale, le Sénat, les élus locaux et les forces vives, une véritable loi-cadre sur la ruralité. Pas un rafistolage ou des rustines sur jambes de bois mais une formalisation de la nécessité de tenir compte de la diversité de nos territoires !

A ce propos, nous pensons que lors de la prochaine réforme constitutionnelle que vous souhaitez, et au même titre que, par exemple, la Corse avec ses spécificités, liées à des difficultés insulaires mais également avec des atouts incontestables, il serait pour nous déterminant que la notion de « territoire » soit inscrite dans cette réforme constitutionnelle.

Si l'on prend pour exemple l'iniquité de la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement), ne tenir compte que du critère population et non du critère territorial en est une profonde erreur ! C'est aujourd'hui avec votre détermination, votre volonté de moderniser le pays, vos engagements courageux que ces notions doivent être appréhendées ! Je vous en remercie par avance, car bien entendu, je compte sur vous !

Ma deuxième demande s'adresse à tous les jeunes de France, qu'ils soient urbains ou ruraux. Je leur dis : n'ayez pas peur ! N'ayez pas peur de venir investir les territoires ruraux ! Nous saurons vous accueillir, nous connaissons vos besoins économiques, culturels, environnementaux... Nous saurons trouver des solutions à vos demandes et, comme dans l'esprit « couveuse », ce ne sera en aucun cas de l'assistanat mais au contraire de l'accompagnement, de l'encouragement et de la détermination que nous saurons vous offrir ! Vous ne serez jamais chez nous de simples numéros mais tout simplement des femmes et des hommes qui apporteront une énergie nouvelle à nos territoires !

Monsieur Le Président, pour conclure, dans ce village, depuis près de 30 ans une politique volontariste est mise en place avec de nombreuses initiatives qui font de nous une véritable vitrine de nos campagnes à la fois authentiques et dynamiques. Pour toutes ces raisons, votre venue chez nous est une forme de reconnaissance et peut être, pourquoi pas, un aveu de « la force tranquille » des bassins de vie qui semblent les plus défavorisés.

Encore une fois, merci Monsieur Le Président, et... « en avant marche »... pour la Ruralité !

QUESTIONS des maires ruraux ?	RÉPONSES d'Emmanuel Macron !
Concernant la prise en compte du dynamisme des espaces ruraux et du nécessaire accompagnement des acteurs et des entrepreneurs de la ruralité.	*« La couveuse d'entreprises donne une image de la ruralité qu'il faudrait plus souvent avoir : celle de filières nouvelles qui s'installent sur une grande tradition, et de jeunes qui prennent des risques. D'ailleurs, les startups que j'ai toujours défendues, elles n'existent pas que dans les métropoles. […] Cette capacité à prendre des risques, c'est partout sur le territoire. »*
À propos de la vision technocratique et stéréotypée de l'administration centrale sur les enjeux de la ruralité et l'impression du « bocal parisien ».	*« À la fin, notre responsabilité, moi le premier, c'est d'ouvrir le bocal ! Moi, je défends nos fonctionnaires : soit ils sont mal dirigés, soit ils sont bien dirigés, et donc à la fin, ce sont aux Ministres et au Président de la République à qui il faut faire des reproches. »*
Sur la logique de projet et la nécessité de faire tomber les entraves spécifiques à la ruralité grâce à une loi cadre qui distingue la ruralité, avec un champ d'expérimentation plus large et plus souple permettant un aménagement des contraintes réglementaires.	*« Il y a trop de procédures et de formalisme. […] Mais je ne suis pas sûr qu'une loi cadre des ruralités serve à quelque chose. […] Mais à chaque fois qu'il y a des projets à accompagner, qu'il y a des facilités à donner, on sera là ! […] Ne perdons pas forcément de temps dans des lois cadres qui ne règleront pas la vie des gens, donnons toutes les latitudes pour que, quand un projet est porté au plus près du territoire, il puisse aller le plus vite possible et avec des financements qui soient tout de suite donnés. »*
Sur la nécessité d'intégrer la notion d'espace dans la constitution pour sortir de la logique purement démographique des densités.	*« Je pense que ce que l'on a proposé dans le cadre de la réforme constitutionnelle, à l'article 72, va dans ce sens […] Tout ce qui peut être amélioré et vous donnera plus de flexibilité par les projets, et en particulier pour la ruralité : banco. Des territoires : banco ! […] Et à ce titre, j'adhère pleinement à cette idée de république des territoires, qui est pour moi une république des projets. C'est ce qu'on va faire avec vous dans la ruralité […] Allons vers cette république des territoires et vous m'aurez à vos côtés. »*
Sur la vision de la ruralité et la nécessité de changer les mentalités.	*« Il n'y a aucun territoire perdu dans la République […] une ruralité active, c'est une ruralité qui a des projets […] Notre boulot [c'est de] réformer en profondeur l'État et sa mentalité […] Mais je crois très peu au débat théorique sur ce sujet, parce que la ruralité dont on parle souvent, elle n'est pas unique : il y a des ruralités […] à chaque fois ce sont des contraintes différentes, et c'est pour ça d'ailleurs que nous multiplions les instruments […] Tous les territoires se sont toujours relevés par la volonté de la nation et de nos concitoyens […] ce ne sera donc pas comme hier, parce que nous ne sommes pas comme hier. Mais ce sera aussi bien qu'on le peut, si chacune et chacun s'engagent de manière transparente, lucide et volontariste. »*

© Pixabay

EUROPE

QUEL AVENIR POUR LE FINANCEMENT EUROPÉEN DU DÉVELOPPEMENT RURAL ?

Alors que le mois de mai est traditionnellement celui de la fête de l'Europe, une part non négligeable de l'avenir des territoires ruraux se joue à Bruxelles à l'occasion des négociations du prochain Cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2020-2027. Puisque les décisions qui seront prises impacteront la nature des financements européens à un horizon N+10, les acteurs de la ruralité se mobilisent pour faire reconnaître le potentiel de croissance des territoires ruraux.

« LES TERRITOIRES RURAUX SONT, DANS LEUR DIVERSITÉ, DES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT. »

Agir à la source en avançant des propositions d'avenir pour les territoires ruraux. Telle est l'ambition portée par les acteurs européens de la ruralité qui ont engagé réflexions communes pour que les territoires ruraux soient mieux pris en compte dans la programmation post-2020. À l'image de l'association internationale Ruralité, Environnement, Développement (RED) qui constate que « *les territoires ruraux sont, dans leur diversité, des pôles de développement et d'innovation, des espaces d'espérance et de solutions que les chemins de la métropolisation ne savent ni éclairer, ni valoriser* », l'AMRF souhaite que l'Union Européenne agisse en faveur d'un meilleur équilibre territorial. Dans un contexte instable (voir encadré) et face aux défis tant sociaux et économiques (le 7e rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale en Europe fait toujours état d'un retard de développement important entre zones urbaines et rurales) que politiques (le sentiment d'abandon des zones rurales se traduit par une augmentation de l'euroscepticisme alors que se profilent les élections européennes en 2019), tous reconnaissent l'urgence d'agir pour reconnaître les territoires ruraux comme un espace d'enjeux pour l'Union Européenne. C'est l'objectif de la proposition de créer un Agenda rural européen (voir encadré) qui vise à créer un cadre stratégique afin que la ruralité soit mieux prise en compte dans la politique de cohésion des territoires. Alors que les difficultés sont souvent partagées par les collègues maires ruraux de l'UE ou de l'Europe, l'AMRF appelle à investir avec audace dans l'espace rural pour rééquilibrer le territoire européen et ainsi, aboutir à un véritable changement de paradigme. Pour cela, il faut au préalable refuser la proposition faite par la Commission de réduire de 7% le soutien à la politique de cohésion.

LA RURALITÉ ET L'EUROPE, QUEL CONTEXTE ?

Les zones à prédominance rurale couvrent 57 % du territoire de l'UE et 24 % de la population y vit.

Historique : une politique ancienne qui doit évoluer

- 1962 : mise en place du FEOGA, instrument financier de la PAC, pour le développement des structures agricoles.
- L'expérience du programme LEADER lancé en 1991, a permis de mettre en œuvre une politique de développement rural tenant compte des spécificités territoriales et impliquant l'ensemble des acteurs locaux, publics et privés.
- En 2007, après 40 ans de PAC, le développement rural est doté d'un outil financier spécifique, le FEADER, tandis que la politique de cohésion est gérée par le FEDER et le FSE.

Contexte : des risques importants liés aux négociations en cours

- Fin juin 2017, la Commission a publié un document sur « l'avenir des finances de l'UE » qui laisse penser que les politiques traditionnelles pourraient être remises en cause.
- Malgré l'engagement d'augmenter les contributions nationales au budget européen, les fonds dédiés à l'agriculture et à la politique de cohésion risquent d'être tout de même réduits.
- Un rapport de la Cour des Comptes Européennes du 14 novembre 2017 souligne l'insuffisance des programmes de développement ruraux (PDR).
- Inquiet de la tournure des événements, LEADER France réclame un plan de sauvetage du programme LEADER.

LE 2 MAI 2018 : le président de la Comission annonce une baisse de 5 % de la PAC et de 7 % de la politique de cohésion. Malgré la hausse du budget de l'UE, l'abandon progressif des politiques d'équilibre territorial se confirme au risque d'aggraver la situation des régions rurales fragiles.

APPEL À LA CRÉATION D'UN AGENDA RURAL

De la même manière qu'il existe un Agenda urbain pour l'UE, un Agenda rural, demandé par divers acteurs de la ruralité, dont l'AMRF, permettrait de :

➔ renforcer la capacité des territoires ruraux à choisir les orientations qui leur conviennent en reconnaissant la diversité des territoires ruraux et en renforçant **le pouvoir d'initiative des acteurs ruraux** ;

➔ matérialiser la reconnaissance des territoires ruraux comme **des pôles de développement et d'innovation** ;

➔ mettre en application trois principes fondamentaux : l'**équilibre** rural-urbain, l'**égalité** des droits pour tous les citoyens et l'**équité** des moyens et des pratiques ;

➔ adopter une approche stratégique transversale en revendiquant une **dimension rurale dans l'ensemble des politiques** ;

➔ créer un **instrument financier de type « interfonds »** (abondé par les différentes politiques sectorielles de l'UE et piloté par une conférence collégiale des territoires ruraux européens) afin de concrétiser l'ambition de l'Agenda rural.

Témoignages, échanges et collaborations avec les maires ruraux Arméniens et Moldaves

Un dîner officiel organisé par l'AMRF, en présence de Vanik Berberian, président de l'AMRF, Georges Képénékian, maire de Lyon, Gayane Manoukian, vice-consule et de Christophe Katsahian, délégué adjoint à l'action extérieure des collectivités territoriales, a rassemblé des maires ruraux d'Arménie, membres de l'Association des Communes d'Arménie, de Moldavie et de France. Ce dîner, soutenu par le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, a permis aux différents acteurs investis dans la coopération internationale, de se rencontrer et de préparer le prochain sommet de la francophonie qui doit se dérouler à Erevan en octobre prochain.

La délégation d'élus arméniens et moldaves a, par la suite, participé à l'Assemblée générale de l'AMRF et a pu témoigner auprès des élus présents, de l'impact des réformes territoriales sur la ruralité et de la démocratie locale dans leur pays. Cela a été l'occasion de voir que le rôle d'interface du maire, entre le politique et les citoyens, était une réalité partagée ; mais aussi que les maires doivent faire face aux nombreux coups de butoirs de leurs administrations centrales qui ne cessent d'affaiblir leur autonomie.

Cette séquence franco-arménienne-moldave s'est terminée par une journée de travail sur la gestion des communes rurales le lundi 12 mars. En présence d'une vingtaine d'élus français, moldaves, arméniens et d'intervenants extérieurs, cette journée a permis des échanges fructueux et concrets sur les thématiques de la démocratie locale, du patrimoine, de la gestion des déchets et des nouvelles énergies.

ENTRETIEN

Inventer une action publique là où la densité est un obstacle

DANIEL BÉHAR

Géographe, professeur à l'École d'urbanisme de Paris (Université Paris Est) et consultant à la coopérative Acadie.

Vous avez analysé qu'en France la fracture était davantage géographique (entre le Nord-Est et un grand quart Sud-Ouest) que catégorielle (entre le rural d'un côté et l'urbain de l'autre). Observe-t-on des dynamiques similaires à l'échelle européenne ?

On peut en effet élargir l'analyse au-delà de l'espace national français. Ce que l'on observe globalement, c'est que l'ensemble des territoires européens est en prise avec deux processus simultanés : une dynamique de métropolisation d'une part, qui génère une concentration des pouvoirs et des emplois dans un ensemble de pôles qui engendrent un étalement urbain ; et d'autre part, une forte différenciation des dynamiques régionales entre d'un côté, des espaces attractifs, comme l'ensemble des espaces littoraux à l'image de ce que l'on observe en Espagne, et d'autres qui se rétractent. C'est le cas en France avec une frange littorale marquée par l'héliotropisme, tandis que la France du Nord-Est est marquée par une forte rétractation de son appareil productif, similaire à ce qu'on peut voir en Allemagne de l'Est, pour laquelle on a utilisé le terme de « rétrécissement » afin de qualifier la dynamique de délaissement en cours.

La question rurale est donc en prise directe avec ce double processus qui fait qu'on ne peut pas homogénéiser un type d'espace rural fonctionnel : il y a un rural qui perd et un rural qui gagne, et il n'y a pas de spécificité française à cela. Avec la hausse de la mobilité des ménages, on observe partout un affaiblissement des contraintes productives qui servaient classiquement à différencier le rural de l'urbain. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus de spécificités rurales, au contraire, mais celles-ci doivent être analysées en terme d'attractivité territoriale plutôt que par rapport aux localisations productives.

À partir de ce diagnostic, comment peut-on imaginer prendre en compte les spécificités rurales dans la manière de construire les politiques publiques à destination des territoires ruraux ?

Pour moi, l'enjeu qui traverse l'ensemble des espaces ruraux est celui de la gestion de la faible densité. La question est donc d'inventer une action publique vis-à-vis des territoires où la densité est un obstacle, soit parce que la présence des services y est contrainte, soit parce que les distances y jouent un rôle prépondérant. Mais il faut avoir une approche dynamique de ces enjeux et sortir des schémas d'aménagements construits sur les rapports entre la ville-centre et les territoires ruraux. Si l'on prend l'exemple des transports, on a souvent une approche de la faible densité uniquement dans ses liens contraints avec les pôles. Or ce que l'on observe, c'est que les demandes exprimées à la campagne sont aussi diversifiées qu'en milieu urbain, avec des pratiques de mobilité transversales souvent innovantes. Dès lors, à partir du moment où l'on sait que la dynamique de peuplement du rural est la même qu'en ville, la question qui traverse l'ensemble des espaces ruraux n'est plus de savoir s'ils peuvent être dynamiques et attractifs, mais plutôt de savoir comment accompagner et améliorer la gestion de la faible densité.

Dans le système d'interdépendances que vous décrivez, quelle place peut avoir le cadre communal ?

La chance du rural c'est sa capacité à réorganiser un service grâce à l'action collective. La commune est le réceptacle de ces initiatives qui peuvent prendre des formes hybrides et qui permettent d'apporter une réponse publique adaptée aux contraintes locales. Dans ce monde qui a changé, il y a là une véritable singularité du rural, dans sa capacité à porter un regard sur l'espace « commun ». On s'en rend compte dans les débats souvent passionnants qui animent les nouvelles intercommunalités qui mixent aujourd'hui de grands ensembles urbains et ruraux. Plus que les débats institutionnels, c'est la capacité des pouvoirs locaux à faire changer les regards sur les enjeux de la redistribution qui me semble être le socle de la commune, comme espace de la mobilisation collective.

Faire face à la doctrine du « Big is beautiful »

Michel Soriano, maire de la commune de Lasséran dans le Gers, est connu pour son activisme à défendre la place des communes. Et ce n'est pas sa rencontre avec Eric Thiébaut, député-bourgmestre de la commune de Hensies en Belgique, qui va le faire changer d'avis ! Constatant les effets de la fusion de communes décidée il y a plus de 20 ans, les deux maires ont observé que les anciens villages belges sont devenus des hameaux sans vie et vidés de tous services publics. Avoir une approche européenne, c'est donc aussi prendre en compte ce qui ne marche pas chez nos voisins !

CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT

Le rural au programme

Signe que la défense d'une meilleure prise en compte des spécificités de l'espace rural n'est pas que la lubie de notre journal, le Ministère de l'Enseignement vient de mettre la question des « espaces ruraux en France » au programme des deux prochaines années des concours du Capes et de l'Agrégation de Géographie. Outre le fait qu'une génération d'étudiant sera formée aux enjeux de la ruralité, cela va amener de nombreux chercheurs à publier des articles sur le rural et enrichir le contenu à la disposition des acteurs de la ruralité. La lettre du Ministère qui insiste largement sur les problématiques d'inégalités des territoires montre l'intérêt grandissant dans la société française pour cette thématique.

FRACTURE NUMÉRIQUE

La dématérialisation contre l'accès aux droits ?

Le Défenseur des droits, Jacques Toubon, vient de rendre public son rapport annuel d'activité pour l'année 2017. Un document qui pointe notamment la hausse des démarches en ligne au détriment de l'accueil physique dans les services publics et ses conséquences néfastes pour les usagers. Le constat du Défenseur des droits est sévère en la matière : « *L'année 2017, comme les années précédentes, a été marquée par une complexité croissante des procédures administratives et une distance accrue entre les administrations et les usagers, liées notamment à la dématérialisation des démarches administratives qui ne cesse de se développer* ». « *On a l'impression que le labyrinthe [administratif] croît avec les politiques de simplification* », a d'ailleurs commenté Jacques Toubon. Face à la numérisation des procédures administratives, les inégalités se creusent. Les personnes sans accès à Internet (27%), ou celles qui indiquent être peu à l'aise avec cet outil (33%), rencontrent plus de difficultés dans leurs démarches que les autres. Dans son enquête, le Défenseur des droits fait ainsi état qu'une personne sur cinq éprouve des difficultés pour accomplir les démarches administratives courantes.

Ce constat est éprouvé au quotidien par les maires ruraux qui ne cessent d'interpeler l'État face à ce problème, exacerbé par la suppression des services de proximité. Récemment encore, Jean-François Lassalle, président de l'AMR 53, a écrit un courrier au préfet de la Mayenne pour lui rappeler les difficultés rencontrées par nombre de citoyens face au traitement numérique des documents et la nécessité de conforter les mairies rurales dans leur capacité à fournir un service adapté à la demande des populations. Mais la préfecture ne semble pas pressée de répondre… Plus de 2 mois après cette saisine, son silence illustre le peu de considération que l'État porte à ces enjeux numériques qui risquent d'exclure encore plus les citoyens ruraux en situation de précarité informatique. Sauf si, comme en droit administratif, « le silence vaut acceptation » et que la Préfecture reconnaît de fait la situation dénoncée par le Maire… !

HÔTELLERIE ET COMMERCES

ASSISES DE LA RURALITÉ

L'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH) a placé les communes rurales au centre des enjeux du développement de l'activité hôtelière et de l'animation commerciale des territoires, dont on retrouve les principaux arguments dans un dossier publié sous le titre « Le cœur battant de nos villages », avec une interview de Vanik Berberian.

Depuis, l'AMRF a pris position dans un communiqué de presse commun avec l'AMF pour soutenir une proposition de loi du Sénat visant à soutenir le commerce dans les centres-bourgs (voir rubrique « Fenêtre sur »).

Pour en savoir plus sur la prise de position de l'AMRF, tapez le lien ci-après pour lire le communiqué de presse dans son intégralité : https://bit.ly/2vFSGTo

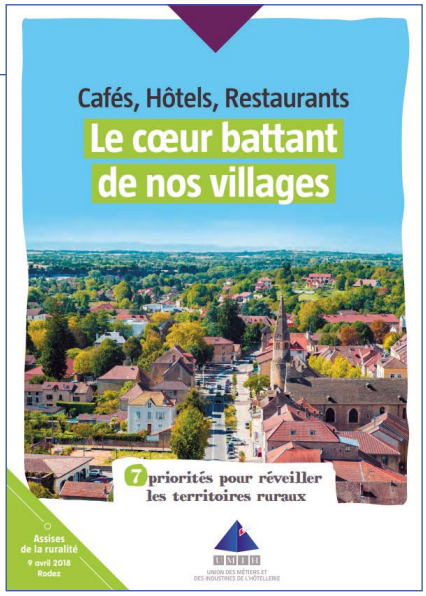

PATRIMOINE

Construire une mémoire commune

Esquisse de la future fresque qui sera réalisée par Annie Taillemite, artiste fresquiste. Portés par l'association « Monument de la Paix » et son président Patrick Vinatier, et soutenus par la municipalité et son maire Pascal Pauvrehomme, les acteurs du projet font appel au financement participatif : https://fr.ulule.com/patrick-vinatier/

Ce mois de mai riche en commémorations est l'occasion de rappeler que les maires ruraux sont depuis longtemps attentifs à la dimension patrimoniale des campagnes, et que la mémoire des conflits armés est partie prenante de cette histoire commune.
Le patrimoine permet de rendre compte du vécu des populations rurales, autant que les traces du passé permettent d'incarner et de donner du sens aux monuments. En ce sens, l'initiative portée par la commune de Sainte-Lizaigne dans l'Indre illustre cette volonté de mieux prendre en compte cette mémoire et de l'adapter aux enjeux contemporains. La construction d'un monument pour la paix, qui sera inauguré à l'occasion du centenaire en novembre prochain, permet de rappeler le devoir de mémoire tout en favorisant la solidarité villageoise autour d'une thématique patrimoniale fédératrice. La création d'une fresque sur un monument contemporain en face du monument aux Morts permet à Sainte-Lizaigne de développer une initiative globale sur son territoire en mobilisant la mémoire villageoise autour de la réhabilitation et la valorisation du patrimoine, avec la participation des enfants de l'école, des associations et des anciens combattants. Cette dimension pédagogique du patrimoine permet de réactualiser le lien de nos sociétés avec son histoire, en mettant en lien divers acteurs de la mémoire : anciens combattants, architectes, enseignants, historiens, et plus largement l'ensemble des passionnés attachés à l'histoire de nos communes. Ces traces patrimoniales permettent d'incarner le sacrifice et le traumatisme des communautés villageoises dans une histoire plus globale, celle de la transformation sociale des campagnes durant toute la première partie du 20e siècle, jusqu'à la récente construction européenne.

VILLES / CAMPAGNES

Aspiration à quitter l'Île-de-France

Halte au stress et priorité à une meilleure qualité de la vie ! Telle pourrait être la synthèse de l'enquête menée par le Forum Vies Mobiles, institut autonome de recherche et d'échanges, qui travaille sur l'impact des mobilités. En montrant que près d'un francilien sur deux souhaite quitter l'Île-de-France (45%), et qu'un quart voudrait réaliser son projet dans les cinq prochaines années, les chercheurs s'interrogent : et si la région la plus riche, la plus dense et la plus peuplée de France commençait à voir sa population diminuer dans les années à venir ?
En effet, depuis une dizaine d'années, le fort taux de natalité francilien compense de moins en moins le solde migratoire négatif de la région.
Pourquoi partir ? Pour trouver un autre cadre et une meilleure qualité de vie. Numéro un des motivations invoquées : le rythme de vie trop stressant (89%). Viennent immédiatement derrière : la pollution, le coût de l'immobilier, le trafic auto, la densité démographique et le manque d'espace ainsi que la mentalité des Franciliens. La volonté de partir semble donc résulter d'une accumulation de facteurs qui se combinent pour donner le sentiment que la qualité de la vie en Île-de-France est mauvaise.
Alors que les migrations et les choix résidentiels des ménages sont historiquement motivés par l'emploi et les choix de localisation des entreprises, l'attrait de la qualité du cadre de vie des espaces ruraux se confirme et modifie en profondeur les dynamiques territoriales.

RÉGIONS I RENCONTRES

Faire entendre les maires

L'organisation des associations départementales à l'échelle régionale se poursuit. En Bourgogne-Franche-Comté, ou dans le Grand Est bientôt, les forces se fédèrent pour peser dans les grands débats. En Auvergne-Rhône-Alpes, une journée phare a permis de rencontrer le Préfet de Région et le vice-président en charge de la ruralité, O. Amrane. Preuve que l'avis des élus ruraux compte de plus en plus, les hôtes successifs ont accepté le principe de deux réunions par an et d'échanger tout au long de l'année. Ce sont aussi des temps au cours desquels les élus font part de leurs préoccupations : financement des Ehpad, compétence Eau et assainissement, développement du plan France numérique, les difficultés du nouveau dispositif sur les nouveaux contrats aidés : « *La nouvelle formule crée des perturbations et a réduit fortement la souplesse nécessaire pour les maires* » a souligné Sébastien Gouttebel, président des Maires ruraux du Puy-de-Dôme et référent régional. En réponse, le Préfet a fait état de sa volonté de sensibiliser Pôle Emploi à cet enjeu. Plus fermé, sur l'avenir des communes, ce grand commis de l'Etat a partagé avec les élus la vision de ce dernier : « *ce n'est pas pour rien que nous avons réduit le nombre de maires dans les CDCI, c'est bien pour favoriser le développement de l'intercommunalité* ». Un témoignage qui a le mérite de la franchise et de savoir que le combat des élus ruraux sera long. Plus positif, sa volonté de repeupler les campagnes : « *je souhaite soutenir la démographie* » mais *« il convient de faire un gros travail de conviction auprès des parisiens* ». Côté Région, les échanges ont permis de souligner l'urgence d'accélérer le déploiement de la fibre partout sur le territoire et d'associer les maires aux travaux du schéma régional d'aménagement du territoire.

50 I MANCHE I ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Quelle gouvernance demain dans les intercommunalités ?

Le 20 avril, l'Association des Maires ruraux de la Manche tenait son assemblée générale au château de Torigny-les-Villes et a rassemblé de nombreux intervenants ainsi qu'une soixantaine d'adhérents. Outre la présence du président Vanik Berberian, les trois sénateurs de la Manche, le Préfet, le Conseil départemental et des présidents d'intercommunalités étaient autour de la table.

Et pour cause, la thématique de cette assemblée générale était « Quelle gouvernance demain dans les intercommunalités ? » avec notamment la question de la représentation du rural dans les grandes intercommunalités. Le rapport moral cite « *la commune, premier échelon de l'État, doit représenter un pôle de vie avec une activité économique, des écoles, une vie associative et garder le service auprès des citoyens* ». La thématique européenne avec la nécessité de mettre en place un Agenda rural européen a également été abordée. A ce sujet, une rencontre est organisée le 24 mai à Caen avec le CREAN (Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands). Elle rassemblera les présidents d'associations de maires ruraux et d'associations de maires de la Région Normandie.

03 I ALLIER I ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La solution Internet Campagnol a été présentée par Céline Vincent, chargée de mission à l'AMRF, lors de l'assemblée générale des maires ruraux de l'Allier, présidée par Dominique Bidet.

FRANCE I INTERCOMMUNALITÉ

Vers une proposition de loi pour améliorer la représentation des communes rurales

Suite à son adoption unanime lors de l'assemblée générale de l'AMRF le 11 mars, la proposition de Bertrand Hauchecorne suscite l'intérêt de plusieurs parlementaires. Celle-ci permet de revoir le mode de calcul de la répartition des sièges de conseillers communautaires (cf *36000 communes* n°353).
L'un d'entre eux envisage de déposer une proposition de loi sur la base du concept de « proportionnalité dégressive », utilisé par le maire de la commune de Mareau-aux-Prés dans le Loiret, afin de mieux équilibrer la répartition des sièges et de faire un pas vers une gouvernance plus juste. Un débat à suivre de près.

71 I SAÔNE-ET-LOIRE I SOLIDARITÉ

Soutien à un maire mis en cause

Rappelant que l'engagement des maires ruraux est quasi-bénévole, l'UMCR 71, présidée par Jean-François Farenc, est montée au créneau pour soutenir le maire de la commune de Maltat, Bernard Morlet, juridiquement mis en cause par l'Agence de la biodiversité.

45 I LOIRET I ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ruralité et numérique

Dans le droit fil des AMR qui profitent de leur AG pour organiser un temps de rencontre avec des acteurs locaux, l'AMR45 et son conteur de président, Gilles Lepeltier, ont convié les élus à se réunir à l'aéroport du département. L'occasion de prendre de la hauteur en montant dans la tour de contrôle et de voir loin en traitant de l'enjeu du numérique à la campagne. Propositions de services aux collectivités et aide à l'appropriation du numérique par les élus ont enrichi les échanges. Ceux-ci ont été conclus par Frédéric Néraud, vice-président du Conseil départemental du Loiret et ancien président de l'association. Retenons également le vote à l'unanimité d'une motion sur les finances locales dénonçant les variations de DGF en attendant celles en juin du FPIC qui ne manqueront pas de créer une insécurité supplémentaire à l'action des élus, thème sous-jacent aux débats du jour. Plus optimistes, les propos du Président sur l'action de l'AMR dans l'aide aux communes dans le domaine des espaces publics numériques.

46 I LOT I ÉTATS GÉNÉREUX DE L'ÉCOLE RURALE

Valoriser les atouts de l'école rurale

Afin de valoriser les atouts de l'école rurale, un travail collaboratif de l'ensemble des acteurs du département du Lot a permis de construire un ensemble de « 30 propositions pour l'avenir de notre école », transmises au DASEN, au Préfet, et au Ministre de l'Éducation nationale. L'AMR 46 s'est particulièrement investie dans cette initiative, signée, entre autres, par Aurélien Pradié, député du Lot dont la commune est adhérente à l'AMRF, et par Jean Philippe Pageot, maire de Baladou, vice-président de l'AMR 46.
Rappelant que l'École rurale fait partie intégrante du maintien de la qualité et de la proximité des services publics sur le territoire, les signataires pensent que l'école doit être considérée comme un élément essentiel de la cohésion sociale et de l'attractivité des territoires et non comme une variable d'ajustement. Selon eux, la réponse à la baisse de la démographie ne pourra se construire que par une approche globale qui tient compte de l'emploi, des services publics et de l'aménagement du territoire.

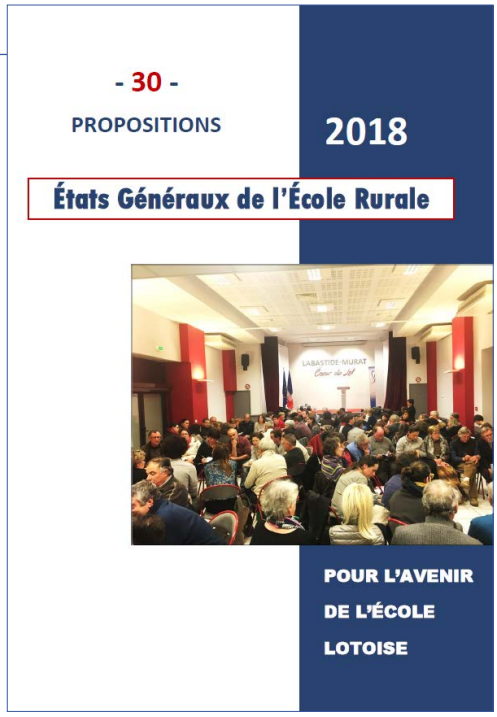

LE SÉNAT

Un « printemps des communes » à la « maison des collectivités locales »

Transfert facultatif des compétences « eau et assainissement », maintien du fléchage de l'élection des « conseillers métropolitains », projet de loi pour la « revitalisation des centres-bourgs », etc., le Sénat multiplie les prises de positions visant à amender, corriger et améliorer l'action gouvernementale.
Retour sur ce mois d'avril particulièrement riche (en attendant les propositions sur le statut de l'élu) qui témoigne de la gronde exprimée par les élus locaux.

Tous bords confondus, le Sénat a fait preuve d'unanimité durant ce dernier mois pour faire entendre au gouvernement la voix des élus locaux et rappeler les propositions défendues, entre autres, par les maires ruraux. Retour en quatre actes sur le théâtre de la dramaturgie en cours qui oppose l'État et le Sénat.

D'apparence anodine pour les élus ruraux, l'adoption le 5 avril de la proposition de loi de Mireille Jouve relative à l'élection des conseillers métropolitains est en réalité un véritable coup d'arrêt à la volonté de faire disparaître les petites communes dans les ensembles communautaires. La loi MAPTAM prévoyait en effet, en son article 54, l'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct. La proposition de loi adoptée au Sénat propose de supprimer cet article, afin de consacrer le principe de l'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct par un système de fléchage. L'esprit de ce texte permet de rappeler que l'intercommunalité repose sur une démarche de coopération, conçue comme une émanation des communes ayant vocation à mutualiser des compétences et des moyens au service d'un projet de territoire partagé (voir l'intervention de Pierre-Yves Collombat en encadré).

Le 17 avril, un second round s'est joué dans un Sénat remonté à bloc face à la Ministre Jacqueline Gourault. Décidé à maintenir l'eau et l'assainissement dans les compétences optionnelles des communautés, le Sénat a répondu à l'attente des élus ruraux (voir notamment *36 000 communes* n°351 de décembre 2017), en adoptant à une large majorité le texte de la commission des lois du Sénat. Déterminée à rétablir la position adoptée à l'unanimité en février 2017, la commission confirme ainsi sa volonté de pérenniser le caractère optionnel des compétences « eau » et « assainissement » pour les communautés de communes et d'agglomération, en supprimant par voie de conséquence le dispositif de minorité de blocage prévu dans le texte de l'Assemblée (voir l'intervention de Pierre-Yves Collombat en encadré).

Par ailleurs, sur le rattachement de la gestion des eaux pluviales et de ruissellement à la compétence assainissement, la commission des lois a réintroduit un régime de sécabilité, autorisant les communes à continuer à prendre en charge la gestion des eaux pluviales en cas de transfert de la compétence « assainissement ». En séance, les sénateurs ont par ailleurs adopté un article additionnel permettant aux communes de demeurer éligibles « *à l'ensemble des subventions et aides des divers organismes, dont les agences de l'eau, dans le cadre des travaux ou investissements à venir* ». Le texte doit à présent faire l'objet d'une commission mixte paritaire chargée de trouver une version commune aux deux chambres, mais la position du Sénat est suffisamment forte et unanime pour que le gouvernement soit obligé d'en tenir compte.

Deux jours plus tard, le 3e acte s'est joué autour du projet gouvernemental d'abaisser de 90 km/h à 80 km/h la vitesse maximale. Dans la lignée du président de l'AMRF, qui a souligné

Photo Sénat © Sénat

à plusieurs reprises le problème de méthode lié à l'absence de concertation et au déni de la décentralisation, le Sénat a riposté le jeudi 19 avril. Un groupe de travail « pluraliste » préconise en effet de mettre en place des « *conférences départementales de la sécurité routière – associant les usagers de la route comme le conseil départemental, le préfet ou les chambres consulaires – afin de dresser un inventaire des routes les plus accidentogènes et définir d'ici le 1er janvier 2019 les tronçons où l'abaissement de la vitesse serait effectivement pertinente* ».

Enfin, le même jour, en présence des présidents de l'AMF, François Baroin, et de l'AMRF, Vanik Berberian, les sénateurs Martial Bourquin et Rémy Pointereau ont présenté les grandes lignes d'une proposition de loi visant à créer un « *Pacte national de revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs* » (voir communiqué de presse ci-après). Fruit d'un travail transpartisan, ce texte vise à compléter la loi Elan en agissant sur plusieurs leviers pour revitaliser les commerces dans les centres-bourgs.

« MODE D'ELECTION DES CONSEILLERS METROPOLITAINS »

Discours de Pierre-Yves Collombat le 5 avril 2018

« On a logé, au sein de la loi Maptam, une bombe à retardement : l'article 54. Mine de rien, découpler l'élection des conseillers métropolitains et des conseillers municipaux changerait la nature des métropoles ; elles deviendraient des collectivités autonomes ne tirant plus leur légitimité des communes.

Le rapport gouvernemental, qui devait servir de base à la discussion parlementaire, écarte sans surprise le mode actuel d'élection des conseillers communautaires. Nous n'avons pourtant aucun exemple d'intercommunalité dysfonctionnant de son fait. Élire les conseillers dans une section communale ne suffit pas à en faire des représentants des communes. Le soutenir relève de l'escroquerie intellectuelle.

Bref, changer le mode de scrutin des conseillers métropolitains constituerait une étape supplémentaire du projet de dissolution des communes. Bientôt, on voudra en faire de même pour les conseillers d'agglomération puis des communautés de communes importantes.

Qu'on le veuille ou non, l'actuel mode de scrutin est le seul qui permet de représenter les plus petites communes. Pas moins de 96 % des conseillers métropolitains sont déjà élus au suffrage universel direct par fléchage. On pourrait, du reste, parfaire cela en abaissant le seuil du fléchage ; cela dynamiserait des hémicycles communautaires généralement peu garnis.

« Sans institutions communales, une Nation peut se donner un gouvernement libre mais elle n'a pas l'esprit de la liberté », disait Tocqueville. Montrons que ces libéraux n'ont pas tous disparu en votant la proposition de loi de notre collègue Mireille Jouve. »

COMMERCE RURAL

L'AMRF et l'AMF soutiennent la proposition de loi du Sénat pour revitaliser les centres-bourgs (extraits du communiqué de presse commun).

La proposition de loi « Pacte national pour la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs » a été présentée par les sénateurs Rémy Pointereau et Martial Bourquin le 19 avril dernier. […] François Baroin, président de l'AMF, et Vanik Berberian, président de l'AMRF, ont participé à la présentation publique de cette proposition de loi, au cours de laquelle […] ils ont souligné l'importance de prendre en compte la problématique du centre-ville et des bourgs ruraux, de toutes les communes de France, et pas uniquement la problématique des villes moyennes qui a justifié le plan gouvernemental « Action cœur de ville ».

Le sujet de la revitalisation doit en effet être appréhendé de manière globale et ce « pacte national pour la revitalisation » proposé par le Sénat vise à réarmer les communes et leurs groupements en ingénierie, soutenir les activités économiques, améliorer la régulation des implantations commerciales, intégrer l'urbanisme commercial dans les documents d'urbanisme, proposer des mesures fiscales, alléger le poids des normes, offrir la possibilité de mettre en place des moratoires locaux, et permettre aux élus locaux de s'opposer au départ des services publics en périphérie.

Des villes et des bourgs vivants sont une condition sine qua non d'un aménagement du territoire équilibré. L'AMF et l'AMRF sont particulièrement intéressées par la proposition des sénateurs de créer un financement dédié et soutiendront ce texte qui devrait être inscrit à l'ordre du jour du Sénat le 13 juin.

© Pixabay

IL A DIT !

« ***Les maires n'ont pas attendu la loi pour s'organiser, lorsque c'était nécessaire. Les petites communes ont construit des solutions patiemment, pas à pas, en fonction de la topographie, des particularités locales, des solutions adaptées. L'expérience, hélas, ne vaut plus grand-chose lorsque l'expertise est portée au pinacle... La loi NOTRe a bouleversé les territoires, particulièrement les ruraux. Elle a témoigné d'une volonté de mettre les communes au pas, dans une course sans limite au gigantisme.*** »

Jean-Marie Mizzon, sénateur de Moselle et président de l'AMR 57.

« EAU ET ASSAINISSEMENT »

Discours de Pierre-Yves Collombat le 17 avril 2018

Les défenseurs des communes qui entendent les moderniser en les dissolvant dans des intercommunalités de plus en plus intégrées me rappellent l'ogre des contes : il aimait tant les enfants qu'il les dévorait !

Le malheur, c'est qu'au terme d'une petite dizaine d'années de ces soi-disant modernisations ils auraient réussi si la grande majorité des élus communaux n'avaient enfin réalisé quel marché de dupe, sous contraintes législatives et budgétaires, ont leur proposait. Même les exécutifs des grandes intercommunalités, actifs militants jusque-là du transfert obligatoire à leur profit du maximum de compétences constatent qu'en l'absence de financements nouveaux l'exercice avait ses limites.

La fausse proposition et vrai projet de loi dont nous débattons aujourd'hui, outre un repli politicien tactique, pourrait être le signe d'une hésitation des idéologues devant la réalité. S'il est en effet, des compétences dont le bon exercice dépend des réalités physiques et humaines des territoires, des compétences où les regroupements artificiels seront financièrement calamiteux, c'est bien celles de l'eau et de l'assainissement. Ici, la structure de gestion unique est bénéfique, là, ce sont les regroupements partiels, ailleurs la gestion communale. Quand nos stratèges de bureau cesseront-t-il de confondre la carte avec le territoire ?

Timide retour en grâce du principe de réalité que cette proposition de loi, ou rideau de fumée ? Reculer la date du transfert des compétences eau et assainissement à 2026 n'est pas revenir sur l'obligation du transfert de ces deux compétences prétendument siamoises. D'autant moins que l'alinéa 2 de l'article 1 de la PPL initiale, suffisamment abscons pour dissuader le commun de sa lecture, précise qu'à tout moment jusqu'en 2026, l'exécutif des EPCI peut demander à vérifier si la minorité de blocage existe toujours. Si elle n'existe pas, quand les votes sont serrés, on pourra toujours lui donner un coup de pouce. Comptons sur la communication gouvernementale pour faire oublier ces détails !

Enfin, la PPL concerne seulement les communautés de communes alors que le problème concerne aussi nombre de communautés d'agglomération. Particulièrement celles qui rassemblent plusieurs bassins versants et celles qui sont en fait des communautés de communes XXL ? François Bonhomme et notre commission des lois ont donc eu raison de disperser le rideau de fumée derrière lequel le gouvernement tente de se cacher.

Il faut que les choses soient claires et qu'elles soient dites comme l'a fait notre commission :

1. *Le transfert aux EPCI – communautés d'agglomération ou de communes- des compétences eau et assainissement doit rester un choix des élus. Parfois la raison l'impose, d'autre fois non. C'est ainsi que je traduis l'article 1 du texte de notre commission des lois.*
2. *La gestion des eaux de ruissellement ne relève pas de l'assainissement. J'ajouterai qu'elle est une dimension de la protection contre l'inondation et donc finançable par la taxe Gémapi, seul financement possible.*

L'heure n'est plus à déplacer les virgules des lois NOTRE ou MAPTAM mais à restaurer la liberté communale et les intercommunalités dans leur rôle de « coopératives de communes ».

La vérité des chiffres

© Pixabay

Dans un entretien au journal *Le Figaro,* le 2 février 2018, le ministre de l'Économie confiait que « *le dossier du millier d'aides aux entreprises, [qui est] un maquis qui intègre des mesures diverses, est un ensemble qui pèse 140 milliards d'euros* ». Une phrase passée inaperçue, sauf que cette évaluation chiffrée (correspondant à plus du tiers du budget de l'État !) est assez rare. Observateur attentif de la question, Stéphane Bugat en propose une analyse sans concession.

L'État distribue chaque année la bagatelle de 140 milliards d'euros aux entreprises, de diverses manières (aides directes, dérogations et niches fiscales, etc.)
Un chiffre récemment révélé par le ministre de l'Économie et des Finances. Sans doute dans un moment d'absence...
Un chiffre qui ne tient probablement pas compte des nouvelles baisses de l'impôt sur les bénéfices.
Notons qu'avec son CICE François Hollande en a rajouté une bonne couche.
Cette manne bénéficie-t-elle principalement aux TPE et PME dont on sait qu'elles ont un encrage dans les territoires et sont les principales créatrices d'emplois ?
Que nenni.
Ce sont d'abord les grands groupes qui se régalent, à commencer par ceux du CAC 40, qui conjuguent si brillamment réduction de personnels et dividendes records.
Cette manne fait-elle l'objet d'une quelconque contractualisation du style, je te donne tant mais en échange je veux cela ?
Certes non, les gros actionnaires et les dirigeants d'entreprises qui ne sont rien d'autre que leurs exécutants sont des êtres sensibles mais ils préfèrent prendre que donner.
Ils auraient bien tort de s'en priver.
Cette manne fait-elle l'objet d'une évaluation a posteriori *sur ses impacts en termes d'emplois, de dynamique macro économique, d'innovations, etc. ?*
Voilà bien un exercice que l'état est incapable d'assurer.
140 milliards.
Pensez à ce chiffre lorsque l'on vous parlera de la dette et du déficit budgétaire, lorsque vous contemplerez votre fiche de salaire et votre relevé fiscal, lorsqu'on vous expliquera que les retraités se gavent et que les hôpitaux coûtent trop cher, lorsqu'on vous assurera que la mise à bas du statut des cheminots est une grande cause nationale (l'actuelle ministre des armées fut employée à la SNCF pour plus de 50 000 euros mensuels, mais c'était hors statut), etc.
Le devoir d'un homme d'État, et de ceux qui œuvrent à ses côtés, devrait être de gérer avec discernement les fonds publics mais en tenant compte de tous les paramètres.
Ils devraient aussi veiller à redistribuer en faveur de ceux qui en ont le plus besoin et à préparer l'avenir.
L'avenir du pays, pas seulement le leur... même si le CAC sait se montrer bon prince à l'égard de ceux qui ne lui ont pas déplu.

Stéphane Bugat, journaliste, écrivain et consultant, est un observateur attentif de la vie politique. Cet ancien collaborateur du *Point* et du *Matin* qui a créé et dirigé plusieurs journaux est aussi spécialiste de l'économie et du développement territorial.
Il est notamment l'auteur de plusieurs ouvrages politiques, (*L'Homme* du 18 juin 2002, Ramsay, 2002 ; *Et si la gauche changeait*, Gawsevitch, 2006), ainsi qu'un livre d'entretiens (*La Rage de faire*, Balland, 2007). Il est actuellement chroniqueur à *Melting Book* et collaborateur du *Télégramme*.

Votre nouveau magazine
#01MagDigital est disponible
dans sa nouvelle version sous
la forme d'un magazine 100% digital.

Retrouvez-le sur Paroledelus.com

Suivez-nous sur

paroles d'élus